

# First Phosphate Corp applaudit les orientations proposées sur les dispositions relatives aux véhicules propres de l'Inflation Reduction Act et prédit un essor de l'industrie des batteries LFP en Amérique du Nord

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 4 décembre 2023) - First Phosphate Corp. (« First Phosphate » ou « la Société ») (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KDO) applaudit les orientations proposées concernant les dispositions sur les véhicules propres de l'Inflation Reduction Act (« IRA ») telles que publiées par le Département du Trésor des États-Unis le 1er décembre 2023.

« First Phosphate a toujours interprété l'esprit de la loi en ce qui concerne l'IRA depuis sa création, » déclare le PDG, John Passalacqua. « Nous travaillons sans relâche depuis ces dernières années pour construire une chaîne d'approvisionnement de l'industrie des batteries au phosphate entièrement localisée en Amérique du Nord, allant de la mine au lithium fer phosphate (« LFP »), Nous sommes bien avancés dans cet objectif et parfaitement positionnés pour répondre à cette nouvelle réalité dans les délais fixés par l'administration américaine. »

« Avec ces nouvelles orientations, l'administration américaine a clairement indiqué qu'elle souhaite voir le développement d'une chaîne d'approvisionnement locale de batteries en Amérique du Nord et qu'elle est déterminée à mettre fin à toutes les tentatives d'arbitrage de l'IRA. La faille permettant aux entités étrangères préoccupantes (« FEOCs ») de s'implanter dans les zones de libre-échange des États-Unis (« FTAs »), seules ou avec des partenaires étrangers, et de fournir des composants à l'industrie américaine des batteries, a effectivement été fermée. »

« De plus, d'autres contournements où les constructeurs automobiles américains pouvaient recevoir efficacement des subventions de l'IRA tout en important de nombreux composants de véhicules électriques en provenance de FEOCs ont également été fermés."

« Enfin, et surtout, une exigence a été introduite selon laquelle les véhicules ne doivent pas dépasser un prix de vente au détail suggéré par le fabricant de 80 000 \$ pour une fourgonnette, un camion léger ou un véhicule utilitaire sport, ou de 55 000 \$ pour tout autre véhicule. Cela signifie que la batterie LFP, avec ses avantages en termes de prix et de sécurité, sera une technologie de batterie appelée à prospérer en Amérique du Nord. La fabrication et l'assemblage automobile complets ont clairement été mandatés de revenir en Amérique, là où cela appartient et où cela profite à nos communautés locales et à nos travailleurs."

La règle proposée sur les entités exclues de la Section 30D peut être consultée à :

<https://www.federalregister.gov/documents/2023/12/04/2023-26513/section-30d-excluded-entities>

L'interprétation de l'expression "Foreign Entity of Concern" peut être consultée à :

<https://www.federalregister.gov/documents/2023/12/04/2023-26479/interpretation-of-foreign-entity-of-concern>

## À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux

producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Jérôme Cliche, V.P., Développement commercial

[jerome@firstphosphate.com](mailto:jerome@firstphosphate.com)

Tel: +1 (514) 815-8799

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)

Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)

Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

### **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

### **Informations prospectives et mises en garde**

*Certaines informations dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la négation de ces termes et des expressions similaires. Les déclarations prospectives dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations concernant : la conviction de la société que le phosphate d'anorthosite ignée du Québec est une source inexploitée de phosphate de haute pureté qui peut potentiellement être extrait et transformé en grandes quantités d'acide phosphorique purifié (APP) pour répondre aux besoins de l'Amérique du Nord en matière de production de matériau actif de cathode LFP pour atteindre les objectifs d'électrification ; et les plans et objectifs de la société concernant les changements dans la loi et la législation, les avantages déclarés et les échéanciers associés.*

*Les informations prospectives dans ce communiqué de presse sont basées sur certaines hypothèses et événements futurs prévus, à savoir : la capacité de la société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; la capacité de la société à développer ses titres miniers dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec ; la capacité de la société à mettre en œuvre ses plans pour le développement d'une entreprise de fabrication de CAM LFP en Amérique du Nord ; et la capacité de la société à concrétiser les accords potentiels avec des entités gouvernementales et autres, le potentiel de développement de partenariats, de relations et de clients, ainsi que les avantages déclarés ; et la capacité de la société à concrétiser les plans et objectifs en ce qui concerne les changements dans la loi et la législation, les avantages déclarés et les échéanciers associés.*

*Ces déclarations impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réels différents de ceux exprimés ou sous-entendus par de telles déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la société à s'intégrer directement aux fonctions de certains grands producteurs nord-américains*

*de batteries LFP ; l'incapacité de la société à développer ses titres miniers dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec ; l'incapacité de la société à mettre en œuvre ses plans pour le développement d'une entreprise de fabrication de CAM LFP en Amérique du Nord ; l'incapacité de la société à concrétiser les accords potentiels avec des entités gouvernementales et autres, le potentiel de développement de partenariats, de relations et de clients, ainsi que les avantages déclarés ; et l'incapacité de la société à concrétiser les plans et objectifs en ce qui concerne les changements dans la loi et la législation, les avantages déclarés et les échéanciers associés.*

*Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. De plus, il est recommandé aux lecteurs de ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car il ne peut y avoir aucune assurance que les plans, intentions ou attentes sur lesquels elles reposent se réaliseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés.*

*Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément assorties de cette mise en garde et reflètent les attentes de la société à la date des présentes et sont sujettes à modification par la suite. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'estimations ou d'opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, et elle n'a pas l'obligation d'expliquer toute différence substantielle entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi l'exige.*



To view the source version of this press release, please visit  
<https://www.newsfilecorp.com/release/189718>